



Contact : M. VICHERY

06.73.46.05.25

Direction@mindconsulting.fr

### Objectif de l'action

Le futur secouriste doit, à la fin de la formation, être capable de :

- Connaître les dangers
- Donner et faire donner l'alerte
- Reconnaître les signes de défaillance
- Pratiquer les gestes appropriés à l'état des victimes

Pour intervenir efficacement il doit connaître :

- Les risques spécifiques à l'entreprise
- Les moyens d'alerte
- L'emplacement des coupures d'énergie
- Les sorties de secours

### Public concerné

- Tout le personnel de l'établissement.

### Pré-requis

Néant

### Moyens Pédagogiques

- Vidéo projecteur, tableau de papier, livret stagiaire. Le stagiaire, écoute, observe, travaille à l'identique, participe aux cas concrets. Divers matériels de simulation, mannequins. Dans un souci d'hygiène, les peaux de visage sont individuelles. D E A

### Validation finale

Evaluation tout au long de la formation

### Intervenants

Nos intervenants sont des professionnels qualifiés et expérimentés en tant que formateurs.

### Tarif

Selon Devis

### Durée

14 heures

## Sauveteur Secouriste du Travail

S.S.T.



### Contenu

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

- Recherche des risques persistants pour protéger.
- Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
  - Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
  - Identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée.
  - Persiste-t-il un risque : d'écrasement, d'électrisation, d'incendie ou d'explosion, d'asphyxie...
  - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés.
  - Supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque, sans s'exposer lui-même au risque.
  - Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s).
  - Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
  - Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
  - Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du risque identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce risque.
  - En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui-même, dégager la victime.